

Les décisions

- ▶ Approbation du compte-rendu du CA du 14 octobre 2014;
- ▶ Budget 2015 ;
- ▶ Campagne d'emplois 2015 ;
- ▶ Bilan social 2013 ;
- ▶ Statuts des composantes (ISTV, IAE, FDEG) ;
- ▶ Présentation des comptes 2013 de Valutec ;
- ▶ Contrats d'Objectifs et de Moyens des composantes de formation ;
- ▶ Remise gracieuse ;
- ▶ Admissions en non valeur ;
- ▶ Sortie d'inventaire ;
- ▶ Méthodologie d'intégration du patrimoine immobilier ;
- ▶ DBM n°2 ;
- ▶ Subventions aux associations étudiantes (ESN, SPHIMX) ;
- ▶ PEDR 2015 ;
- ▶ Modalités de versement de la revalorisation nationale des BIATSS de catégories C et B ;
- ▶ Demande de financement Hubhouse ;
- ▶ Compte-rendu des actes pris dans le cadre de la délégation de pouvoir consentie par le Conseil d'Administration au Président ;
- ▶ Questions diverses.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 14h10.

M. le Président remercie les conseillers d'être présents. Il excuse les conseillers qui n'ont pu se libérer et donne lecture des pouvoirs.

- Approbation du compte-rendu du CA du 14 octobre 2014

M. J-P. Rouzé, Vice-Président délégué aux finances et au pilotage, souhaite que certains de ses propos soient modifiés page 3 : « M. J-P. Rouzé constate que l'inscription de plusieurs nouvelles licences professionnelles à l'IUT augmente le H/E, dans la mesure où les indicateurs ne permettent que de faire apparaître des effectifs constants. », puis en réponse à M. Cartignies sur sa question relative au simulateur : « M. J-P. Rouzé lui répond que les indicateurs ministériels sont tels qu'ils sont et qu'il a remonté au Ministère leurs limites ».

En l'absence d'autres remarques et prenant en compte ces modifications, M. le Président propose de passer au vote.

Vote : adoption à l'unanimité

- Budget 2015

M. J-P Rouzé, Vice-Président délégué aux finances et au pilotage, rappelle les éléments du contexte budgétaire. Le Budget de la Mission Interministérielle Recherche et Enseignement Supérieur (MIREs) est en hausse de 45 M€, mais cela concerne essentiellement les bourses étudiantes (+ 77 000 bourses pour un montant de 42 M€). La dotation en fonctionnement des universités baisse de 5 M€, or les dépenses de masse salariale augmentent de 195 M€ (GVT, CAS pensions Sauvadet, FIPHFP...). S'ajoute à cela les crédits du CPER pour le Nord-Pas de Calais 2015-2020: seuls 2,8 M€ sont prévus pour la recherche et 47 M€ pour l'enseignement contre respectivement 35,7 M€ et 95,5 M€ pour le CPER 2007-2013.

M. J-P. Rouzé rappelle les étapes du dialogue de gestion pour la construction du budget 2015 de l'établissement :

- Vote des orientations budgétaires au CA du 10 avril 2014 (mobiliser les ressources propres, garantir les marges de manœuvre pour l'investissement hors prélèvement sur les réserves, limiter les dépenses de fonctionnement et maîtriser la masse salariale)
- Vote des enveloppes formation et recherche au CA du 8 juillet 2014
- Pour la première fois, pour les composantes de formation, 2 phases de dialogue:
 - en juillet : 1^{ère} phase autour de l'élaboration du contrat d'objectifs et de moyens, une première rencontre des composantes de formation et établissement d'un relevé de discussions;
 - en septembre : seconde phase, plus sur le plan budgétaire pour l'année 2015, rencontre avec l'ensemble des composantes;
- Répartition des enveloppes formation et recherche (COR et COFVU du 9 octobre 2014) ;
- Vote du budget au CA (11 décembre 2014).

M. J-P. Rouzé détaille ensuite les mesures mises en œuvre depuis 2011 pour garantir une gestion équilibrée de l'UVHC, notamment l'augmentation des ressources propres (contrats, coûts complets...), des renégociations de conventions (avec la Communauté d'Agglomération de Cambrai par exemple), de nouveaux marchés publics (articles de bureau, périodiques, matériel informatique, téléphonie), la mobilisation d'une partie de nos réserves pour continuer d'investir et un gel partiel de la campagne d'emplois en 2014 compensé en HETD mais non inscrit au Budget initial (réserve de précaution).

M. J-P. Rouzé présente alors l'évolution de la dotation Etat par masse entre 2010 et 2014 et indique que la Dotation Globale de l'Etat (DGE) envisagée pour 2015 s'élève à 81M€, le budget de l'établissement a donc été construit sur cette base. Toutefois, malgré des économies sur le fonctionnement de 484 000 €, une réduction des marges de sécurité sur la paye de 385 000 € et une mobilisation de la DGE de 450 000 € supplémentaires en 2015, le manque de crédits pour les dépenses quasi incompressibles de l'établissement était encore de 750 000 €. Il a donc fallu rechercher des solutions complémentaires : des recettes nouvelles et exceptionnelles envisagées pour 450 000 € et la proposition de gel de la campagne d'emplois (mesures à prendre pour un montant de 300 000€), ce qui permet d'obtenir un budget tout juste en équilibre.

M. le Président le remercie.

M. O. Hespel, Directeur des Affaires Financières, présente ensuite l'analyse du budget 2015. Il détaille, pour les sections, les dépenses puis les recettes. Il explique aux conseillers les évolutions entre le budget initial de 2014 et celui de 2015 :

- Une baisse de 635 000 € des prévisions de recettes de fonctionnement

- Une stagnation des prévisions de recettes d'investissement
- Une baisse globale des dépenses de la section 1 de 578 000 €
dont une baisse des ouvertures de crédits de Masse Salariale de 101 000 €
dont une baisse des prévisions de dépenses de fonctionnement de 477 000 €
- Une hausse des prévisions de dépense d'investissement de 536 000 €

M. F. Vaganay, Directeur Général des Services adjoint, présente les éléments devant faire l'objet d'un vote. Il propose de voter en une seule fois ces éléments. Il s'agit du budget, annexe 2 : le tableau du budget agrégé, le budget du SACD de l'AIP-Primeca, le budget du SACD de Cambrai, le plafond d'emploi 2015, l'annexe 6 (Plan Pluriannuel d'investissement). Cette annexe 6 reprend uniquement les opérations pluriannuelles d'investissement en cours et programmées : CISIT (6 M€), bâtiment TMD (4M€), équipement Maubeuge (1 M€), plan Campus (+25 M€) et réhabilitation Froissart (+2,5 M€), rénovation toiture SCD Mont Houy (+0,8 M€), rénovation pelouse stade (+0,6 M€), rénovation Watteau (+ 8,3 M€).

M. F. Barbier demande si la rénovation de la pelouse du stade est financée sur nos fonds propres.

M. F. Vaganay lui répond par l'affirmative. L'établissement avait essayé de la faire financer par des crédits « sécurité » mais cela n'a pas été accepté.

M. F. Barbier demande si Valenciennes Métropole ne pourrait pas prendre en charge ces travaux.

M. le Président lui répond que la Communauté d'Agglomération finance déjà l'aménagement du Technopole.

M. P. Chabasse, Directeur Général des Services, évoque alors les opérations immobilières de l'établissement. La rénovation des bâtiments Carpeaux et Watteau, tous deux énergivores. Tous nos interlocuteurs n'ont pas beaucoup de marges de manœuvre. Les enveloppes sont beaucoup trop importantes et pour l'établissement, et pour le Ministère. Le CPER n'a pas prévu des enveloppes de même nature que le précédent. Cela doit rester néanmoins dans les projets de l'établissement. Le stade doit être rénové. Il faut le faire maintenant si on veut continuer à l'utiliser.

Mme C. Follet demande ce qu'est le bâtiment TMD.

M. le Président lui répond qu'il s'agit du « Centre Transport et Mobilité Durables » qui abritera une partie « Transfert » du C3T et de nouvelles plateformes de recherche.

M. F. Vaganay évoque les restes à réaliser sur les contrats de recherche (environ 15 M€.) Les restes à réaliser prévisionnels au-delà de 2014 sont d'environ 6,3 M€ et les restes à titrer prévisionnels sont estimés à 5,2 M€. Il évoque enfin la détermination à adopter des participations 2015 des composantes FA et FC : la participation pour les formations par apprentissage est le coût engendré par l'apprentissage dans les services communs et généraux de l'établissement en termes de personnels contractuels et les dépenses de fonctionnement patrimoniales pour les apprentis. Celle pour la formation continue est le montant des recettes réalisées 2014 (Région et « privées ») multipliée par 18%.

M. F. Jenot demande si les éléments qui vont être votés impliquent le gel des 30 postes.

M. F. Vaganay lui répond par l'affirmative, car cela implique que pour équilibrer le budget, il a fallu faire une économie de 300 000€.

O. Birembaux, se réjouit que les postes Sauvadet ne soient pas gelés. Il ajoute toutefois qu'il votera « contre » ce budget comme il l'avait évoqué lors du CA précédent.

M. M. Défossez demande si les postes ATER seront également gelés.

M. J-P. Rouzé lui répond que les ATER « postes » sont déjà en poste et iront jusqu'au bout de leur cursus.

M. le Président ajoute que l'UVHC bénéficie de 23 supports « Etat » pour les ATER. L'année dernière, on en a gelé 5. Il en reste donc 18. Par contre, on ne peut pas asseoir des ATER sur des supports vacants d'enseignants-chercheurs.

M. F. Jenot demande si l'établissement a vraiment exploré toutes les pistes avant d'en arriver à ce gel de postes.

M. le Président lui répond que si l'UVHC présente un budget déséquilibré au Rectorat, cela ne passera pas. Les autres pistes ont été explorées et exploitées, notamment la diminution du fonctionnement au niveau des services généraux. Il manquait encore 300 000€. Si un collègue a des solutions miraculeuses, il est preneur. Vous êtes libres de voter ce que vous voulez mais vous êtes conseillers et vous devez être responsables. Dans les scénarii qui seront présentés, ce qui est proposé reste une alternative douce.

M. H. Ezzedine remarque un certain nombre de postes de professeurs des universités dans la liste des postes gelés. Il regrette que l'établissement continue de faire passer des HDR s'il n'y a pas de postes de professeurs ensuite.

M. E. Cartignies veut alerter la Direction sur les conséquences de gels de postes sur la formation. Pour un poste de PRAG ou de PRCE en moins, il faut trouver 384 heures d'enseignement à dispenser par des professionnels. Or, on ne trouve pas d'intervenants extérieurs pour certaines matières. Il ajoute qu'il craint fort pour l'apprentissage également.

M. le Président comprend leurs remarques ; toutefois, il insiste sur la nécessité de prendre ces décisions maintenant.

M. F. Jenot regrette également que les docteurs formés à l'UVHC ne puissent postuler sur des postes de maîtres de conférences.

M. M. Défossez pense que l'UVHC ne va pas être seule à devoir agir de la sorte. Il a l'impression que le Ministère va observer une baisse considérable du nombre de postes au mouvement et va devoir prendre conscience de la budgétisation des postes de l'Etat.

M. le Président évoque la visite d'une délégation de la DGESIP pour l'expertise immobilière de l'UVHC qui a révélé une certaine aisance dans les bâtiments.

Mme S. Harmand, Vice-Présidente du Conseil d'Administration, évoque le taux d'occupation trop bas par rapport à la moyenne nationale. Aussi, tout nouveau bâtiment n'a pas de sens et il vaut mieux raser un bâtiment plutôt que de le rénover.

M. P. Chabasse précise que le taux d'occupation des locaux de l'UVHC s'élève à 62% contre 72% de moyenne nationale.

Mme M. Sforzin demande dans quel délai le Ministère va reprendre les postes gelés.

M. le Président lui répond que le Ministère ne les reprendra pas. L'établissement a des postes mais pas la masse salariale correspondante.

M. J-P. Rouzé, Vice-Président délégué aux finances et au pilotage, présente différents scénarii pour limiter puis réguler l'accroissement de la masse salariale 2015, 2016 et suivantes. Le scénario proposé pour 2015 est le gel complet de la campagne d'emploi des enseignants et enseignants-chercheurs avec une compensation supplémentaire en heures complémentaires (en 2016) ; pour 2016, les heures complémentaires générées par la limitation de la campagne d'emploi 2014 seront financées par une diminution de l'enveloppe des professeurs invités de même montant sur l'année universitaire 2014-2015. Pour 2016, l'objectif est désormais d'abandonner les solutions temporaires, préjudiciables pour l'avenir de l'université (Pas de campagne d'emploi comme en 2015) ou non tenables socialement (Diminution des primes). L'établissement s'oriente vers des modifications structurelles de l'organisation du travail et de la répartition des ressources. Aussi, pour 2016, il est envisagé une nouvelle campagne d'emploi mais avec une régulation de la charge d'enseignement.

M. C. Garnier, Vice-Président délégué aux ressources humaines, évoque le gel partiel de la campagne 2014 puis liste les postes vacants au 31 août 2015 susceptibles d'être gelés pour une « non-dépense » d'un montant total de 371 799,97€. Toutefois, il est proposé d'ouvrir 24 recrutements réservés pour les collègues entrant dans le cadre de la loi dite Sauvadet.

M. A. Pilniak explique qu'il va s'abstenir sur le vote du budget, dans le cadre d'une logique nationale de la FAGE et non contre l'université.

M. H. Ezzedine revient sur le scénario proposé pour 2016. Il lui semble que cela paraît difficilement applicable pour l'IUT : un étudiant à Valenciennes ne peut avoir 3% d'heures de formation en moins par rapport aux autres étudiants en IUT au niveau national compte tenu des maquettes imposées.

M. E. Cartignies rappelle qu'une motion a été votée par le Conseil de l'IUT concernant le budget de l'IUT. Selon lui, ce scénario contredit le décret du 2014-825 du 21 juillet 2014 qui insère un article dans le code de l'éducation (D-643-60-1) relatif aux contrats d'objectifs et de moyens des IUT : « ...il concourt notamment à la réalisation des programmes pédagogiques nationaux du diplôme universitaire de technologie ». Or, ce n'est pas forcément le cas. De plus, il remarque que dans le scénario proposé, il n'est pas mentionné d'ouverture de formations en 2015.

M. J-P. Rouzé lui répond que ces ouvertures sont incluses.

M. le Président rappelle que les scénarii dépendront de la dotation du Ministère.

En l'absence d'autres remarques, M. le Président propose de passer au vote sur l'ensemble des éléments budgétaires présentés.

Vote : adoption à la majorité des membres présents ou représentés (Pour : 20, contre : 2, abstentions : 5).

- Campagne d'emplois 2015

M. le Président propose de passer au vote sur la politique d'emplois pour 2015 présentée par M. le Vice-Président délégué aux ressources humaines.

Vote : adoption à la majorité des membres présents ou représentés (Pour : 22, contre : 5).

M. E. Winter regrette que très souvent, les sujets sont évoqués en CA sans que les conseillers n'aient les documents. C'était le cas pour les scénarii cette fois.

- Bilan social 2013

M. C. Garnier, Vice-Président délégué aux ressources humaines, rappelle que la loi ESR du 22 juillet 2013 mentionne que les bilans sociaux des établissements sont rendus publics chaque année, dans des conditions fixées par décret. Cette édition 2013 s'avère un réel outil d'aide à la décision au service de la stratégie établissement en matière de ressources humaines. C'est une image de l'établissement au 1^{er} janvier 2014. Il se compose de 7 chapitres :

- Les emplois, les effectifs de personnel et la masse salariale
- Les enseignants-chercheurs et enseignants du secondaire
- Les personnels BIATSS
- La formation professionnelle
- La santé, l'hygiène et la sécurité au travail
- Les relations professionnelles
- Les conditions de travail et de vie à l'UVHC

Cette édition introduit de nouveaux éléments :

- La Parité Homme / Femme
- Une comparaison nationale
- Des informations complémentaires :
Les ATER,
Les EC et les Unités de Recherche,
Les HC par section CNU,
La spécialisation des personnels ITRF,
La loi dite Sauvadet et les premiers résultats,
Le Compte Epargne Temps,
Le handicap à l'UVHC

M. le Président remercie l'ensemble des collègues ayant contribué à la rédaction de ce document, notamment Mme Girard, Responsable du Service d'Aide au Pilotage. Il ajoute qu'en séance du Comité technique, il a été évoqué d'extraire des données de ce bilan social par thème et de proposer la publication de documents de 2 à 3 pages sur le site internet.

En l'absence de questions, M. le Président propose de passer au vote.

Vote : adoption à l'unanimité

- Statuts de l'ISTV

Mme C. Follet, Directrice de l'ISTV, présente le projet de nouveaux statuts proposé par le Conseil de la composante réuni le 17 octobre 2014. Les modifications portent exclusivement sur l'article 6, sur la composition du Conseil (passage de 40 à 30 membres) et sur l'abrogation du statut d'institut.

M. P. Chabasse, Directeur Général des Services, rappelle que le statut d'Institut au sens de l'article L 713-9 du code de l'éducation engendre des contraintes importantes en termes de composition du Conseil de composante et sa capacité à mobiliser dans le temps des personnalités extérieures. Les composantes telles que l'IAE, la FDEG ou l'ISTV peuvent faire le choix de devenir une composante de formation autre qu'une unité de formation et de recherche (UFR). Il conclut en rappelant que la Commission des statuts réunie le 12 novembre 2014 a approuvé à l'unanimité les modifications proposées par les trois composantes sur leurs statuts respectifs.

En l'absence d'autres remarques, M. le Président propose de passer au vote.

Vote : adoption à l'unanimité

- Statuts de l'IAE

Mme A-M. Kras, Directrice de l'IAE, présente la proposition de modifications de statuts de l'IAE, présentés au Conseil de la composante le 24 novembre dernier. L'article 1 modifie la dénomination de l'Institut qui devient « IAE – Ecole Universitaire de Mangement ». Enfin, les autres modifications concernent la composition du conseil (de 33 à 30 membres), et ajout d'un représentant du Conseil Régional Nord-Pas de Calais dans les personnalités extérieures.

M. P. Rutkowski demande si le Président du Conseil est membre du collège des personnalités extérieures, et si tel est le cas, pourquoi son mandat n'est que de 3 ans alors que celui des élus est de 4 ans.

M. P. Chabasse, Directeur Général des Services lui répond que cette temporalité différente est réglementaire.

M. F-X. Cuminal ne peut se réjouir de la disparition d'un représentant du MEDEF dans le collège des personnalités extérieures.

Mme A-M. Kras lui répond que les syndicats disparaissent mais les personnalités extérieures restent. C'est effectivement inconcevable de ne pas avoir un représentant du MEDEF dans le Conseil de l'IAE.

M. F-X. Cuminal lui répond que malheureusement, sur le papier, c'est la CGPME qui bénéficie d'un siège et il insiste pour défendre la présence du MEDEF au sein de ce conseil.

M. M. Défossez rappelle que les thèmes de recherche des enseignants-chercheurs de l'IAE portent principalement sur les PME et cette relation étroite avec la CGPME s'inscrit dans l'historique de la composante.

En l'absence d'autres remarques, M. le Président propose de passer au vote.

Vote : adoption à l'unanimité

- Statuts de la FDEG

M. A. Bonduelle, Doyen de la FDEG, présente le projet de nouveaux statuts approuvés à l'unanimité par le Conseil de la composante le 30 septembre 2014. Les modifications

apportées constituent surtout une abrogation de dispositions devenues désuètes, la disparition du statut d'Institut, et l'ajout d'un BIATSS dans la composition du conseil.

En l'absence de question, M. le Président propose de passer au vote.

Vote : adoption à l'unanimité

- Comptes de Valutec

M. J-P. Cartellini, Directeur de Valutec, présente les comptes 2013 de la société, filiale de l'UVHC. L'exercice 2013 est tout juste équilibré (résultat net de 26 578€), mais qui se maintient en cette période de crise automobile. L'objectif est de développer et d'améliorer leur système qualité. Une vigilance s'impose en raison de la crise qui touche encore le secteur automobile et nécessite pour tous les départements de poursuivre leur diversification. Les perspectives pour 2014 concernent principalement la poursuite de la diversification, la participation à des projets de Recherche Collaborative portés par RAIENIUM, le resserrement des liens scientifiques entre l'UVHC, les universités régionales et Valutec. Il conclut en se réjouissant de la visite de Mme Fioraso, Secrétaire d'Etat à l'Enseignement Supérieur et la Recherche, ce lundi 15 décembre 2014, et se dit très satisfait que Valutec ait été associée pour présenter différents essais.

M. M. Défossez se dit satisfait de voir la diversification de la clientèle de Valutec. C'est rassurant sur le devenir de cette société, élément important de la politique de l'UVHC.

M. J-P. Cartellini évoque de nouveaux essais pour le Ministère de la Défense, nécessitant une évolution des moyens d'essais, ainsi que pour la société Decathlon.

Mme N. Caouder, Vice-Présidente déléguée à la réussite étudiante et à la vie étudiante, remercie publiquement la société Valutec pour sa participation à la manifestation « Université en fête ». Elle espère pouvoir reconduire de type d'actions à l'avenir.

M. le Président s'associe à Mme Caouder pour remercier M. Cartellini.

- Contrats d'Objectifs et de Moyens (COM)

M. J-P. Rouzé, Vice-Président délégué aux finances et au pilotage, rappelle que ce travail est en cours depuis juillet 2013 avec chacune des composantes de formation. Le COM (extension de la fiche de caractérisations) est un outil qui permet de considérer le dialogue de gestion au sein de l'établissement tout au long de l'année. C'est aussi un moyen pour associer la composante au projet d'établissement et au contrat quinquennal (objectifs communs et stratégie d'établissement). Il est un dispositif central pour une gestion de proximité et un pilotage partagé dans un contexte LRU, il est mis en œuvre dans certaines universités, entre les CFA (Centres de Formation en Apprentissage) et les régions. Le plan unique adopté présente la définition du COM, son rôle, puis détaille les modalités de fonctionnement durant le contrat quinquennal et enfin l'évaluation et le suivi de ce COM. Il conclut en précisant que 7 COM sont soumis au vote ce jour, le 8^{ème} (celui de l'ENSIAME) le sera au CA de février 2015.

M. E. Cartignies regrette que l'enveloppe budgétaire votée en juillet 2014 ne tienne pas compte du dialogue de gestion réalisé à la rentrée de septembre.

M. J-P. Rouzé lui répond que désormais la COR et la COFVU s'intercalent dans le dispositif de dialogue de gestion puisqu'elles votent respectivement les enveloppes budgétaires destinées à la recherche et à la formation.

M. E. Cartignies estime que les enveloppes ne sont pas liées à l'activité de la composante.

M. J-P. Rouzé lui répond que l'établissement fonctionne avec des simulateurs qui permettent de déterminer où les heures complémentaires ont augmenté. C'est notamment le cas à l'IUT qui ne semble pas subir de contraintes.

M. M. Défossez se dit très intéressé par les COM et regrette qu'ils ne soient pas soumis au vote des composantes avant d'être validés. Ce serait en tout cas souhaitable car c'est une étape préliminaire à la construction budgétaire.

M. J-P. Rouzé lui répond que ce serait cohérent et certaines composantes l'ont d'ailleurs présenté dans leur Conseil.

En l'absence d'autres questions, M. le Président propose de passer au vote.

Vote : adoption à l'unanimité

M. le Président laisse la parole à M. V. Guidez, Agent Comptable, qui présente un certain nombre de dispositions financières et comptables. Il propose aux conseillers de ne procéder qu'à un seul vote pour l'ensemble des demandes.

Les conseillers approuvent cette proposition.

- Remise gracieuse

M. V. Guidez, Agent Comptable, évoque la demande de remise gracieuse d'un montant de 248€ pour une étudiante ne pouvant régler les frais de préparation au concours infirmier.

- Admissions en non valeur

M. V. Guidez, Agent Comptable, présente la liste des créances irrécouvrables pour un montant de 3 791,79€.

- Sorties d'inventaire

M. V. Guidez, Agent Comptable, présente la liste des biens ayant fait l'objet d'une sortie d'inventaire comptable, principalement des ordinateurs portables obsolètes.

- Méthodologie d'intégration du patrimoine immobilier

M. V. Guidez, Agent Comptable, présente les opérations relatives à l'intégration du patrimoine immobilier. L'établissement garde encore 2 réserves sur la certification de ses comptes pour absence d'intégration du patrimoine immobilier. L'objectif est donc d'obtenir la levée de ces réserves pour 2014. La note méthodologique expose les grands principes de cette intégration. Afin d'éviter une double comptabilisation, les travaux et aménagements sont sortis de l'inventaire pour être remplacé par la valeur estimée par France Domaine. 24 bâtiments sont ainsi intégrés ainsi que l'ensemble des terrains. Pour 12 autres bâtiments, les valeurs

comptables sont maintenues puisque leur valeur est correctement retracée dans la comptabilité. Le choix de la comptabilisation par composant n'est pas retenu. L'impact des sorties d'inventaire est une baisse des réserves de 2,5 millions d'€. L'impact sur l'actif est positif de 75 730 K€ pour les bâtiments et 25 290 K€ pour les terrains. La technique d'amortissement étant la neutralisation, aucune conséquence sur le résultat d'exercice n'est à craindre. Par contre, il convient, par DBM d'inventaire, d'augmenter les crédits d'amortissement et de reprise sur subvention de 2 M€, afin que les nouveaux actifs puissent être amortis dès 2014.

- Décision budgétaire modificative (DBM) n°2

M. V. Guidez, Agent Comptable, explique aux conseillers que l'intégration du patrimoine immobilier présentée à l'instant induit de facto une DBM d'un montant de 2 M€ (ouverture de crédits d'amortissement en en contrepartie une recette du même montant).

En l'absence d'autres remarques, M. le Président propose de passer au vote pour l'ensemble des points évoqués par M. l'Agent Comptable.

Vote : adoption à l'unanimité

- Subvention à l'association ESN

M. le Président laisse la parole à Mme M. Rynkowski, Présidente de l'association étudiante « Erasmus Student Network ». Cette association demande une subvention de 4 000€ pour des projets d'échanges culturels et de mobilité internationale.

Mme N. Caouder, Vice-Présidente déléguée à la réussite étudiante et à la vie étudiante, confirme que cette demande a reçu un avis favorable de la commission FSDIE. Comme le montant de la subvention dépasse les 2000€, l'approbation par le CA est nécessaire. Elle rappelle que les étudiants financent en partie eux-mêmes le fonds FSDIE à travers leurs frais d'inscriptions (environ 16€ par étudiant).

En l'absence de questions, M. le Président propose de passer au vote.

Vote : adoption à l'unanimité

- Subvention à l'association SPHIMX

M. le Président présente la subvention demandée par l'association étudiante SPHIMX pour différents projets d'un montant total de 3 400€.

Mme C. Follet, Directrice de l'ISTV précise que la demande initiale était de 3 400€ mais que seuls 3 200€ ont été octroyés.

En l'absence de questions, M. le Président propose de passer au vote.

Vote : adoption à l'unanimité

- Prime d'encadrement doctoral et de recherche (PEDR) 2015

M. C. Garnier, Vice-Président délégué aux ressources humaines, propose aux conseillers de recourir à nouveau à l'instance nationale d'évaluation pour l'étude des dossiers de PEDR déposés par les collègues pour l'année 2015.

En l'absence de questions, M. le Président propose de passer au vote.

Vote : adoption à l'unanimité

- Modalités de versement de la revalorisation nationale des BIATSS de catégories C et B.

M. C. Garnier, Vice-Président délégué aux ressources humaines, explique que sur décision de la Ministre de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, les BIATSS de catégories C et B se voient attribuer une augmentation de leur régime indemnitaire au titre de l'année 2014 d'un montant de 100€ pour les catégories C et de 50 € pour les catégories B. Afin de mettre en œuvre cette mesure de revalorisation, il est proposé aux conseillers d'approuver le versement en une fois sur la paye de décembre 2014 sous la forme d'une prime d'intéressement puis d'abonder l'enveloppe dédiée aux primes de reconnaissance d'une situation exceptionnelle par les crédits effectivement versés par le Ministère pour compenser cette mesure.

M. M. Défossez estime que si cet argent est effectivement versé par le Ministère, on ne va pas empêcher les collègues BIATSS de toucher leur prime.

En l'absence d'autres remarques, M. le Président propose de passer au vote.

Vote : adoption à l'unanimité

- Demande de financement Hubhouse

M. A. Kabila, Vice-Président délégué à la communication et aux relations extérieures, explique que le Hubhouse a obtenu un financement du Conseil Régional Nord-Pas de Calais, dans le cadre du programme européen FEDER, d'un montant de 100 000€ pour l'année 2015 sur un total de 144 038€.

En l'absence de questions, M. le Président propose de passer au vote.

Vote : adoption à l'unanimité

- Compte-rendu des actes pris dans le cadre de la délégation de pouvoir consentie par le Conseil d'Administration au Président

M. M. Varago, Responsable administratif de la Direction Générale, présente, par catégorie, la liste des conventions, contrats et marchés signés dans le cadre de la délégation de pouvoir du CA au Président depuis le 8 juillet 2014. Il précise que la réglementation nous oblige de revenir dans le Conseil tous les 6 mois afin de présenter cette synthèse.

M. le Président le remercie et après épuisement de l'ordre du jour, propose de passer aux questions diverses.

- Questions diverses

1. M. E. Cartignies évoque la présence des commissaires aux comptes à l'IUT pour l'évaluation des procédures internes et souhaiterait en savoir plus sur cette démarche.

M. V. Guidez, Agent Comptable, lui répond qu'habituellement, les commissaires aux comptes n'auditent que les services généraux. Cette année, ils ont souhaité rencontrer les personnels des composantes (IUT et ENSIAME) pour étudier les process des recettes de la formation continue. Les résultats seront connus en janvier. Il conclut en rassurant M. E. Cartignies sur le fait qu'aucun problème n'a été détecté à l'IUT.

2. M. P. Rutkowski profite de la présence d'un représentant de M. le Recteur pour faire un retour sur les élections professionnelles organisées le 4 décembre dernier. Il aurait aimé que le vote en ligne soit plus simple pour encourager la participation des collègues.

M. E. Billot, représentant M. le Recteur de l'Académie de Lille, rappelle que les modalités de vote provenaient d'un cadrage national. Il conçoit que la procédure n'était pas évidente. Toutefois, le vote électronique tend à s'inscrire dans la durée. Il rappelle que le taux de participation au niveau académique était tout à fait correct.

3. M. le Président souhaite apporter quelques informations aux conseillers.

- sur le CPER 2015-2020 : la Région pourrait s'engager à hauteur de 19,7M€ pour la recherche, en sus des 2,8M€ prévus par l'Etat. Parmi ces projets de recherche, ELSAT 2020.

- Une délégation du Ministère est venue à la ComUE pour la politique de site. Il est nécessaire que le site du Nord-Pas de Calais se projette dans l'avenir.

- Concernant l'accréditation, le premier rapport de notre offre de formation dans le cadre du site est globalement positif. L'offre de licences professionnelles a été qualifiée de qualité. Aucune formation n'a reçu d'avis défavorable. Un problème persiste au niveau du laboratoire de recherche en droit à mutualiser avec Lille 2. Madame Pistorio, Chef du Bureau de la contractualisation de la DGESIP a publiquement félicité les Vice-Présidents chargés des formations pour la rigueur du travail effectué. Toutes les formations du site seront étudiées au CNESER en février 2015 pour une ouverture en septembre 2015. Concernant la soutenabilité financière de l'offre de formation, une réunion est prévue à la DGESIP prochainement. Toutefois, tout ce qui sera accrédité par le Ministère ne sera pas forcément ouvert à la rentrée 2015.

En l'absence d'autres questions diverses, M. le Président remercie les conseillers et lève la séance à 18h55.

Etaient présents ou représentés :

Collège A

Mme Follet
MM. Barbier, Défossez, Ezzedine, Markiewicz, Ourak, Vrancken

Collège B

Mme Sforzin
MM. Birembaux, Cartignies, Jenot, Rouzé et Winter

Collège BIATSS

Mme Vauquier
M. Laurent et Rutkowski

Collège des usagers

Mmes Fauquet et Zineb
MM. Bertinchant et Pilniak

Collège des personnalités extérieures

M. Cuminal

Membres de droit MM. Billot, Chabasse et Guidez

Membres invités Mmes Caouder, Hannedouze et Harmand
MM. Garnier, Kabila, Vaganay et Varago

Ont donné pouvoir Mme Batteux à M. Ourak

Fait à Valenciennes, le 15 janvier 2015.

Le Président,



Professeur Mohamed OURAK